

Communiqué de presse 25/02/2022 Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Le vaccin Novavax disponible sur le territoire bruxellois dès le 1^{er} mars

À partir du le 1^{er} mars 2022, le vaccin Novavax sera proposé dans 4 centres de vaccination bruxellois. Explications.

Suite au feu vert de l'Agence Européenne des Médicaments et de la Conférence Interministérielle Santé publique du 19 janvier 2022, le vaccin Novavax sera disponible dès le 1^{er} mars 2022 en Région de Bruxelles-Capitale.

La priorité est donnée à la primovaccination des personnes présentant un risque élevé de réaction allergique aux autres vaccins disponibles et aux personnes ayant eu des effets secondaires avérés après une première vaccination contre le Covid-19. Ces personnes seront envoyées par leur allergologue ou leur spécialiste vers les centres de référence en allergologie en Région bruxelloise qui sont au nombre de 4 ; Brugmann, Erasmus, Saint-Luc et UZB.

Un nombre limité de personnes étant concerné en Région bruxelloise, le vaccin Novavax sera également proposé en primovaccination au personnel de soin qui est domicilié sur le territoire bruxellois ou y travaille. Des doses de vaccin seront mises à disposition dans les hôpitaux bruxellois pour ce groupe après des sondages internes. L'objectif étant de protéger à la fois les travailleurs du secteur et les patients plus vulnérables avec lesquels ils entrent en contact. Plus largement, ce vaccin sera disponible pour tous les Bruxellois.es de 18 ans et plus qui ne sont pas encore vacciné.es.

Pour rappel, ce vaccin nécessite deux doses injectées avec un intervalle de 3 semaines. Il représente une option supplémentaire pour les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas recevoir un vaccin à ARN messager, comme Pfizer ou Moderna. En effet, sans ARN messager, ce vaccin est considéré comme plus classique. Il utilise, à l'instar du vaccin pour la coqueluche, l'hépatite B, le tétanos, le HPV, la méningite à méningocoque ou certains vaccins contre la grippe, une protéine recombinante.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner avec le vaccin Novavax peuvent déjà prendre rendez-vous en appelant le Call-Center au 02/214.19.19 ou se présenter sans rendez-vous dans les centres de vaccination d'Anderlecht et de Forest à des moments spécifiques et, dans ceux de Molenbeek et de Pacheco tous les jours. À partir du 1^{er} mars 2022, les rendez-vous peuvent être pris via la plateforme Bru-Vax. Plus d'informations sur l'offre de vaccins et les horaire sont disponibles sur le site web coronavirus.brussels.

La situation épidémiologique et vaccinale en Région de Bruxelles-Capitale

Situation épidémiologique

Le taux d'incidence (c'est-à-dire le nombre d'infections pour 100.000 habitants sur 14 jours) poursuit sa baisse : il atteint maintenant le taux de 927 le 25/02, contre 1.774 le 18/02.

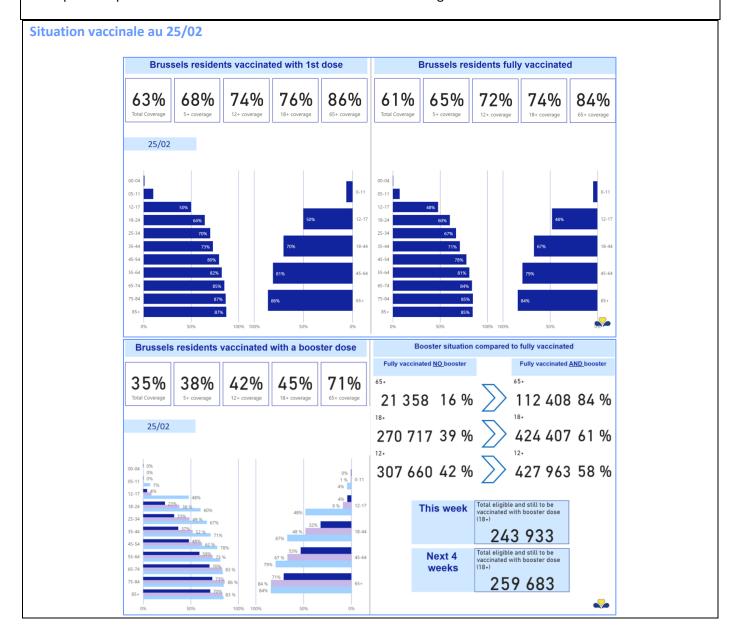
Le taux de positivité (soit la proportion de tests positifs par rapport à l'ensemble des dépistages effectués) diminue et passe à 14,6 le 25/02, contre 22,4% le 18/02.

La valeur R (soit le nombre d'infections provoquées par une personne malade) reste sous le seuil de 1 à 0,69 le 25/02.

Admissions en hôpital et dans les unités de soins intensifs

Le nombre d'hospitalisations diminue. Ce 24/02, 321 personnes étaient hospitalisées en Région bruxelloise, contre 436 le 18/02. Le nombre de personnes en unités de soins intensifs dans les hôpitaux bruxellois diminue : il est de 50 le 24/02, contre 70 le 18/02.

On déplore 20 personnes décédées du Covid-19 cette semaine en Région bruxelloise.



La vaccination complète et le respect des gestes protecteurs et des mesures sanitaires restent essentiels pour se protéger des formes sévères de Covid-19 et des variants plus virulents.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur <u>coronavirus.brussels</u>. Suivez aussi notre actualité sur <u>Facebook, <u>Twitter</u> et <u>Instagram</u>.</u>